



## LA CGT SPECTACLE SE MOBILISE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La fédération Cgt du spectacle lance aujourd'hui une campagne contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

Intitulée « **l'envers du décor** », la première action de cette campagne est le lancement d'une plateforme (<https://enversdecorsexisme.tumblr.com>) qui vise à donner la parole à toute personne victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail.

Une femme sur cinq sera victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle (tous secteurs confondus). Sur 100 victimes, 70 d'entre elles n'en parlent pas à leur supérieur hiérarchique ou à leur employeur. 30 d'entre elles n'en parlent à personne. Seules 5 déposent plainte. Alors que le secteur du spectacle et de la culture est souvent jugé comme étant progressiste, alors que nous savons qu'il est à l'image de la société, particulièrement en matière d'égalité femmes-hommes : des femmes y subissent au quotidien des violences sexistes et sexuelles. La récente affaire de l'[Opéra de Rouen](#) le démontre bien.

Peu d'entre elles parlent, car parler, c'est s'exposer, dans un milieu où règne la précarité de l'emploi et où la peur de perdre ou de ne pas retrouver de travail est forte. Or la loi du silence bénéficie à l'agresseur, qui pourra continuer d'agir, en toute impunité. « **L'envers du décor** » se pose ainsi comme un outil de libération de la parole.

Mais cette campagne s'inscrit aussi dans un combat syndical contre les violences sexistes et sexuelles au travail. La fédération Cgt du spectacle demande ainsi :

- Le lancement d'une campagne nationale de prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, avec un important volet d'information quant aux droits des victimes et un volet spécifiquement dédié aux responsabilités des employeurs ;
- La création dans les centres de santé au travail de cellules de prévention et de prise en charge des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles ;
- La création de Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de branche, qui ont pouvoir à agir dans le volet prévention des violences.

Alors que le Code du travail s'apprête à subir une nouvelle attaque, un peu plus d'un an après les lois El Khomri et Macron (qui ont entre autres mis à mal la médecine du travail et les prud'hommes), la Cgt spectacle s'inquiète du projet de fusion des Instances Représentatives du Personnel (IRP). En effet, qu'advient-il des CHSCT, dont nous avons évoqués un des aspects plus haut ? Qu'advient-il des recours dont disposent les salarié.e.s quand ils et elles sont victimes d'abus au travail ? Ces questions ne doivent pas être prises à la légère par un gouvernement plus prompt à casser les droits des salarié.e.s qu'à agir contre les agissements dont ils et elles sont victimes.

Paris, le 5 juillet 2017